



Service public de la petite enfance

Consultation territoriale, dans le cadre du
Conseil national de la refondation

Dossier de presse
Mars 2023

SOMMAIRE

1. QU'EST-CE QUE LE SPPE ?	3
▶ Quels sont les objectifs du Service public de la petite enfance ?	3
▶ Pour en savoir plus : CNR petite enfance	4
2. POURQUOI LE RHONE ?	5
▶ Le Rhône, un territoire dynamique et atypique	5
3. LA CONSULTATION DEPARTEMENTALE	8
4. LE COMITE DES SERVICES AUX FAMILLES	10
▶ La gouvernance	10
▶ Les missions	10
▶ Pour en savoir plus : site SDSF 2021-2026	10

1. QU'EST-CE QUE LE SPPE ?

Le Service public de la petite enfance (SPPE) est l'un des engagements de campagne du Président de la République. Il vise à **permettre à chaque parent qui le souhaite d'accéder à une solution d'accueil de qualité, financièrement accessible, partout en France.**

Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a souhaité conduire **une grande concertation sur le Service public de la petite enfance**, organisée dans le cadre du Conseil national de la refondation.

Après **une phase de consultation nationale**, le Ministre a lancé le 8 décembre 2022 la phase de consultation territoriale et a confié sa conduite à Elisabeth LAITHIER, qu'il a nommé Rapporteuse générale de cette concertation.

Le Rhône a été retenu dans le cadre de ces consultations territoriales ainsi que 14 autres territoires représentatifs des enjeux, des difficultés, mais aussi des solutions innovantes dans le secteur de la petite enfance en France.

► Quels sont les objectifs du Service public de la petite enfance ?

Il est aujourd'hui difficile pour les parents de **trouver une offre d'accueil pour leur enfant adaptée à leurs besoins et à leurs moyens.**

Afin de répondre à ce constat, il est proposé de construire un Service public de la petite enfance qui soit à même de lever les freins actuellement constatés en matière de développement de nouvelles places d'accueil, et d'améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles.

L'ambition est de **créer 200 000 nouvelles solutions d'accueil de qualité**, ce qui pose de nombreuses questions, parmi lesquelles :

- Qui sera (co)responsable de la mise en œuvre de ce grand plan de développement de l'accueil du jeune enfant (municipalités ? intercommunalités ? conseils départementaux, Caf...) ?
- Quels nouveaux leviers sont à créer pour garantir la création de ces places et leurs financements tant en investissement qu'en fonctionnement ?
- Quelle place pour l'offre d'accueil portée par les associations, les gestionnaires du secteur privé marchand et les assistants maternels dans ce Service public ?
- Comment améliorer l'accompagnement et le contrôle de la qualité des projets éducatifs ?

La phase de consultation nationale a permis d'identifier **sept grandes thématiques et freins à lever** pour permettre la mise en place de ce Service public :

1. Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant
2. Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil
3. Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil

4. Clarifier la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant et le périmètre du service public de l'accueil du jeune enfant
5. Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution
6. Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles
7. Fluidifier des parcours d'accueil

Les thématiques 1 et 5 ont été retenues pour la consultation territoriale du 15 mars 2023 dans le Rhône.

► Pour en savoir plus : [Conseil national de la refondation petite enfance](#)

2. POURQUOI LE RHONE ?

► Le Rhône, un territoire dynamique et atypique

Le Rhône a été sélectionné aux côtés de 14 autres départements pour être le terrain de la consultation territoriale lancée en 2023.

Les territoires rencontrés ont été choisis sur la base de leurs caractéristiques géographiques, de leur taux de couverture ainsi que de l'équilibre entre accueil collectif et individuel.

- **Les spécificités du territoire et de sa population**

Le Rhône est très densément peuplé. Il compte **1 875 747 habitants**, soit 577,3 habitants au km². C'est 5 fois plus qu'à l'échelle nationale (105,9 habitants au km²).

Il est caractérisé par une croissance démographique soutenue : entre 2013 et 2019, **la population a augmenté de + 0,9 % en moyenne par an**. Cette croissance démographique tient majoritairement au dynamisme naturel du territoire avec **un taux de natalité de 14,3 naissances pour 1 000 habitants** (la moyenne nationale se situe à 11,8 naissances pour 1000 habitants).

Dans la commune de Lyon, le taux de natalité atteint 15 naissances pour 1 000 habitants.

Le territoire est caractérisé par **l'existence de deux collectivités territoriales**, détenant chacune la compétence petite enfance : le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon abrite à elle seule 1 411 571 habitants, est plus fortement urbanisée et plus densément peuplée (2 645 habitants au km²) que le territoire départemental.

Le territoire du Rhône, distingué par cette spécificité institutionnelle, bénéficie **d'une dynamique partenariale forte et historique**.

Produit de cette dynamique, **le Schéma des services aux familles a été renouvelé pour la période 2021-2026**. Ce Schéma détermine les priorités en matière de développement et d'accès aux services dans les champs de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Basé sur un diagnostic partagé et un plan d'actions co-construit avec l'ensemble des partenaires, ce schéma prend en compte les enjeux et les spécificités territoriales du Rhône.

Le Schéma des services aux familles trouve sa déclinaison au plus près des territoires dans les Conventions territoriales globales (CTG), contrats politiques partenariaux qui fixent des engagements de maintien et de développement des services aux familles et couvrent l'ensemble des champs d'intervention des Caisses d'allocations familiales (Caf).

En 2022, **100% des habitants du Rhône sont couverts par une CTG**. 55 conventions ont été signées entre 2018 et 2022 : à l'échelon des intercommunalités pour le territoire départemental et à l'échelle des communes ou de regroupements de communes pour le territoire métropolitain.

Les caractéristiques de la population et de l'offre existante sont très variables au sein même du département, ce qui impose **une attention particulière à la physionomie de chaque territoire lors du déploiement des équipements et services**.

Il est, par exemple, à noter, que le Rhône est très concerné par la géographie prioritaire, caractérisée par la concentration d'indicateurs socioéconomiques de fragilité.

Le département compte 43 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces quartiers sont composés de **172 035 habitants en 2018, soit plus de 9% de la population du Rhône**.

La Métropole de Lyon compte à elle seule 157 934 habitants de QPV, soit 12% de la population métropolitaine.

L'ensemble des politiques partenariales conduites ont une attention particulière pour les zonages prioritaires avec l'ambition de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.

Au-delà des quartiers prioritaires, certaines communes du Rhône sont caractérisées par des indicateurs de précarité élevée. A l'échelle globale du département, **le taux de pauvreté est de 14,1%**. Par ailleurs, on compte 9,3% de familles monoparentales (au total, **34,6% des ménages sont des familles avec enfants**).

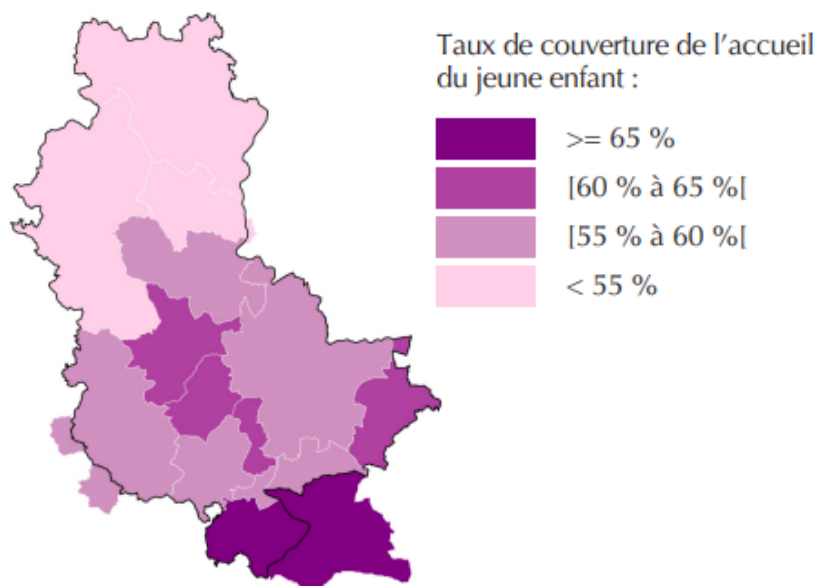
- **L'offre petite enfance du territoire et ses enjeux**

On compte dans le Rhône **66 019 enfants de moins de 3 ans en 2020**.

En 2020, le taux de couverture petite enfance, représentant la capacité théorique d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, est de **57,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans pour la Métropole de Lyon et de 56,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans pour le Département du Rhône**.

C'est inférieur à la moyenne nationale qui se situe à 58,8 places en 2020 mais cela représente une hausse par rapport à 2019 : 57,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans pour la Métropole de Lyon et 56,1 places pour le Département du Rhône.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2019
© IGN * Geofla 2.0.2017

Source : Portrait social Caf du Rhône – octobre 2022, données Caf 2021.

Le territoire est caractérisé par un bon équilibre entre accueil individuel et accueil collectif.

- En 2021, **8 468 assistants maternels étaient agréés dans le Rhône**.
- Le territoire compte **125 relais petite enfance (RPE) et 136 animateurs ETP**, soit environ 1 ETP d'animation pour 63 assistants maternels. La recommandation nationale est fixée à 70 assistants maternels pour 1 ETP d'animation.
- 529 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont financés au titre de la prestation de service unique (PSU), ce qui correspond à **15 353 places PSU**.
- A ces places financées par la PSU, il faut ajouter les places collectives des micro-crèches privées, financées au titre de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), portant **le nombre total de places d'accueil collectif à 17 945 places en 2022**.

Le territoire fait preuve d'un fort dynamisme en matière de développement des places d'accueil collectif qui tient essentiellement au secteur privé marchand. Entre 2018 et 2022, **1 229 places supplémentaires ont été mises en activité**, dont 990 places en micro-crèches PAJE.

En complément, le financement de 3 006 places (dont 2 151 places PSU) a été voté par le Conseil d'administration de la Caf du Rhône.

Une part importante de l'offre d'accueil collectif est concentrée à Lyon : **5 932 places financées au titre de la PSU sont implantées à Lyon**, soit plus d'un tiers du total de l'offre rhodanienne.

Lyon constitue, par sa population (522 969 habitants), la troisième commune de France. Il s'agit d'un pôle d'attraction fort qui centralise, notamment, les emplois et services.

En matière de petite enfance, les partenaires, réunis autour du Schéma des services aux familles ou des Conventions territoriales globales, donnent la priorité au développement des solutions d'accueil pour toutes les familles, en favorisant le maintien de l'équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil individuel. Ces accueils rencontrent des problématiques de natures différentes :

- Il s'agit de **pallier la pénurie de personnel petite enfance** dans les structures collectives afin de limiter les fermetures de places. Une étude conduite par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) en 2022 estime qu'il manque environ 30 ETP pour 1 000 places de crèches dans le Rhône, soit 110,1 ETP sont manquants. Par ailleurs, en 2022, la Caf du Rhône enregistre 212 fermetures de places d'accueil collectif, dont 100 relèvent de crèches familiales.
- Il s'agit également **d'enrayer la baisse des effectifs d'assistants maternels** liée au vieillissement de la profession et à la perte d'attractivité de ce métier : le nombre d'assistants maternels agréés est passé de 9 155 en 2020 à 8 468 en 2019. 12% des assistants maternels en activité ont plus de 60 ans, soit 1 016 assistants maternels. La plus forte évolution du nombre d'assistants maternels de plus de 60 ans est constatée au sein de certaines intercommunalités du territoire du Département du Rhône.

Par ailleurs, une enquête par questionnaire conduite auprès de 2 590 familles avec enfants, réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma des services aux familles 2021-2026, a permis de dégager un certain nombre d'enjeux applicables à la petite enfance :

- Les services à destination des familles doivent être affirmés comme des services de proximité pour lesquels l'accès est garanti : l'échelle métropolitaine fait plutôt état d'une saturation de ces services, quand l'échelle départementale exprime des besoins en solutions de mobilité et d'itinérance.
- Un enjeu fort existe autour de l'information et de la communication sur l'existant.
- La prise en compte des spécificités de l'enfant est nécessaire : enfants en situation de handicap, troubles « dys », etc., dans le respect du principe de mixité.
- Afin de correspondre aux nouveaux modes de vie (télétravail, horaires décalés, migrations pendulaires, etc.), accélérés par la crise sanitaire, les services aux familles doivent **tendre vers une plus grande flexibilité**.

3. LA CONSULTATION DEPARTEMENTALE

Après une consultation nationale réalisée fin 2022, des consultations locales ont été mises en place afin de **compléter la démarche de concertation** d'ici à la fin du mois d'avril 2023.

Elles permettent d'échanger sur les difficultés spécifiques à chaque territoire en matière d'offre et de qualité d'accueil, mais surtout d'identifier des solutions de court et moyen terme qui permettraient d'y répondre. Ces consultations visent ainsi à valoriser des expériences locales susceptibles d'être essaimées sur d'autres territoires.

Dans le cadre de cette consultation, **les Comités départementaux des services aux familles (CDSF) doivent mener une réflexion avec les acteurs locaux.**

La consultation territoriale du 15 mars 2023 se déroulera en plusieurs séquences :

- ▶ **Visite de deux crèches Ville de Lyon** s'inscrivant dans le projet éducatif lyonnais 2021-2026 pour une ville « à hauteur d'enfants » avec deux axes forts :
 - Remettre la nature dans le quotidien des enfants
 - Faire des crèches des modèles de transition écologique, épanouissants pour les enfants et les professionnels et inspirants pour les familles.

La visite de la crèche Tissot dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon permettra d'illustrer les projets de transformation écologiques portés par la Ville de Lyon et soutenus par la Caf ainsi que le lien aux familles. La problématique de pénurie de personnels sera également objet d'échanges.

La visite de la crèche Rochaix 2 dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon permettra de présenter l'accompagnement des familles en parcours d'insertion via le dispositif AVIPS (crèches à vocation d'insertion professionnelle et sociale). L'implication des familles sera également à l'honneur, grâce à la mobilisation de parents.

Ces visites visent à rencontrer les professionnels de terrain, des structures du territoire et à échanger sur la politique petite enfance et la stratégie de la Ville de Lyon en la matière.

- ▶ **Deux ateliers de réflexion** sur les thématiques ouvertes à la consultation territoriale. Ces ateliers associeront les membres du Comité des services aux familles et des acteurs forts du territoire concernés par ces thématiques :

Atelier 1 - Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

En avril 2022, on estimait qu'il manquait plus de 10 000 professionnels en crèche pour assurer l'accueil des enfants, conduisant la fermeture de centaines de places. Quant à l'offre d'accueil individuel, elle a tendance à se contracter du fait des départs massifs à la retraite des assistants maternels. Entre 2017 et 2020, leur nombre a baissé de 38 500 et on estime qu'environ 120 000 partiront à la retraite d'ici 2030.

- Quelles solutions locales de court terme pour éviter les fermetures de places en raison d'un manque de professionnels ?
- Comment freiner les départs en remédiant aux irritants identifiés ?
- Quels leviers pour restaurer l'attractivité des métiers ?
- Comment améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins ?
- Quelles propositions spécifiques pour anticiper les conséquences des départs à la retraite massifs des assistants maternels dans les prochaines années ?

Atelier 2 - Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

Pour les parents d'un jeune enfant, la recherche d'un mode d'accueil est souvent qualifiée de « parcours du combattant ». L'information et l'accompagnement des parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil ne sont ni centralisés, ni systématisés et il n'existe pas d'offre d'accompagnement de bout en bout.

- Quel parcours d'information et d'inscription proposer aux parents ?
- Quel rôle des relais petite enfance dans l'accompagnement des parents ?
- Comment articuler l'offre d'accueil individuel et collective dans l'orientation des familles et l'attribution des places ? Faut-il orienter la définition des critères d'attribution des places d'accueil, si oui comment et à quelles conditions ?
- Comment accompagner les parents sans solution d'accueil ?

Ces thématiques sont des sujets stratégiques du Schéma des services aux familles 2021-2026 signé par la Caf et ses partenaires, déclinés dans la Convention territoriale globale Caf-Ville de Lyon 2021-2025.

4. LE COMITE DES SERVICES AUX FAMILLES

Le comité des services aux familles (CDSF) est **l'instance stratégique qui regroupe les principaux acteurs locaux** des politiques d'accueil du jeune enfant, de la parentalité, de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Il pilote l'élaboration et la mise en œuvre du schéma des services aux familles 2021-2026 du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon visant à développer les services aux familles et réduire les inégalités territoriales et sociales dans l'accès à ces services.

► La gouvernance

Le Comité des services aux familles a été installé le 17 octobre 2022.

La préfète du Rhône, ou son représentant, assure la présidence du comité. Il est vice-présidé par le président du Département du Rhône, le président de la Métropole de Lyon, un représentant des communes et intercommunalités ainsi que le président de la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Rhône, ou leurs représentants.

Le secrétariat général du comité des services aux familles est confié à la Caf du Rhône, ou son représentant. Il est en charge de l'organisation du comité ainsi que de coordonner les moyens nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma des services aux familles.

► Les missions

Pour mener à bien ses travaux, le Comité des services aux familles s'appuie sur des instances déjà existantes dans le département. D'autres commissions thématiques permanentes sont constituées pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels retenus. Elles sont composées des représentants des institutions et peuvent être élargies à des experts locaux et usagers.



► Pour en savoir plus : [site du schéma des services aux familles 2021-2026](#)

Service Public de la petite enfance

Consultation territoriale, dans le cadre du
Conseil national de la refondation

Mars 2023



GRAND LYON
la métropole



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

